



DOSSIER DE PRESSE
Paris, le jeudi 16 juin 2016

Aides au logement étudiants : Les Caf lancent leur campagne de communication qui accompagne le parcours de l'étudiant sur Caf.fr

Premier poste de dépense, le logement est une préoccupation forte pour les étudiants et leurs parents. Aujourd'hui, les Caf lancent la campagne des aides au logement étudiant pour favoriser le recours à cette prestation essentielle pour les jeunes en les accompagnant du montage de leur budget au renouvellement de leur bail. Souvent en quête d'information sur les conditions d'attribution, des démarches à accomplir, les délais, ... les étudiants trouveront, grâce à la campagne de communication des Caf, toutes les réponses à leurs questions.

Ce lancement se concrétise aujourd'hui, par la diffusion du [Tchat vidéo « Vies de Famille » dédié aux aides au logement étudiant.](#)

1/ Quelles aides au logement pour les étudiants ?

Selon la nature du logement et selon la situation familiale de l'étudiant, trois types d'aides peuvent être accordées par la Caf :

- L'allocation de logement à caractère social (Als) : pour les étudiants isolés ou en couple, sans personne à charge ;
- L'allocation de logement à caractère familial (Alf) : pour les étudiants isolés ou en couple avec personne à charge, en métropole ou dans les Dom ;
- L'aide personnalisée au logement (Apl) : pour les étudiants isolés ou en couple avec ou sans personne à charge, résidant dans un logement conventionné en métropole, comme les résidences universitaires, les foyers, les Hlm, ...

Ces prestations ne sont pas cumulables et leur montant dépend de plusieurs critères dont : la situation géographique du logement, le montant du loyer, la situation familiale et le niveau de ressources.

Il existe 3 zones géographiques :

- zone 1 : Paris et sa petite couronne
- zone 2 : les grandes agglomérations
- zone 3 : toutes les autres communes

A SAVOIR :

- Les revenus des parents ne sont jamais pris en compte pour le calcul des aides au logement attribuées aux étudiants.
- Si le logement appartient à un membre de sa famille, l'étudiant ne pourra pas bénéficier d'aide au logement.

CONSEIL : L'aide au logement étudiant peut, selon l'âge de l'étudiant, faire perdre les prestations familiales à ses parents. Grâce au simulateur, le montant de l'aide au logement peut être estimé. Ainsi, le choix de rattacher l'étudiant au foyer de ses parents ou non pourra se faire en fonction du montant le plus avantageux pour la famille.

Toutes les démarches pour percevoir les aides au logement pour les étudiants se font sur www.caf.fr

2/ Quelles démarches accomplir et quand ?

Pour ceux qui cherchent un premier logement étudiant, le parcours est simple :

Etape 1 : « Je monte mon budget grâce au simulateur sur caf.fr »

Grâce au simulateur en ligne, l'étudiant peut évaluer le montant de son aide au logement, monter son budget loyer et ainsi orienter ses recherches d'appartement.

Astuce : Lorsqu'il trouve son appartement, l'étudiant peut vérifier le montant exact de son aide avec une nouvelle simulation sur caf.fr.

Etape 2 : « J'ai mes clés ! Je prépare les documents nécessaires et fais ma demande en ligne sur caf.fr »

A SAVOIR :

- Le numéro d'allocataire de l'étudiant ainsi que son mot de passe sont générés automatiquement dès que la demande en ligne a été validée par l'internaute. Le numéro d'allocataire est attribué après validation de la demande : il figure sur l'écran de fin et le récapitulatif de la demande. L'étudiant recevra par sms ou par courrier son mot de passe. Le mot de passe devra être personnalisé dès la première connexion à l'espace « mon compte » sur Caf.fr.
- Si des pièces justificatives sont demandées, elles peuvent être transmises de manière dématérialisée sur Caf.fr, sur l'espace mon compte ou via l'application mobile Caf « Mon compte »

Etape 3 : « J'emménage et je télécharge l'application « mon compte » sur mon mobile pour suivre mon dossier grâce à mon numéro d'allocataire et mon code personnel »

Etape 4 : « J'organise et je fête ma crémaillère ! Je perçois mes premières allocations logement 2 mois après avoir fait ma demande en ligne »

A SAVOIR : Dans le cas d'une location, la quittance de loyer et le bail doivent toujours être libellés au nom de la personne qui fait la demande d'aide au logement : donc l'étudiant !

3/ Une campagne de communication pour informer et accompagner les étudiants dans leurs démarches 100% en ligne

La campagne de communication est construite en quatre étapes et suit le parcours de l'étudiant avec sa Caf. Elle vise à anticiper les questions des futurs étudiants et de leurs parents en y répondant sur plusieurs supports.

Organisation d'un tchat national : Les experts des Caf répondent aux questions des étudiants. Le 15 juin marque le début de la campagne par la diffusion d'un tchat vidéo national sur [la chaîne Youtube « Allocations familiales »](#).

Une page internet dédiée sur Caf.fr. L'ensemble de la campagne est conçu pour générer du trafic sur la page internet dédiée à l'aide au logement étudiant sur [Caf.fr](#). Cette page dédiée propose toute l'offre éditoriale et fonctionnelle concernant la prestation. Au-delà de son contenu éditorial, cette page intègre également 4 tutoriels vidéo destinés à orienter l'étudiant vers les bons services. Cette offre évoluera en fonction des étapes du parcours de l'étudiant.

L'Univers graphique de la campagne. La campagne de communication reprend l'univers des réseaux sociaux pour valoriser et incarner les messages et les outils (caf.fr et l'application mobile) au travers de moments de vie étudiants : le choix d'un appartement qui se fait grâce à l'outil de simulation, l'emménagement qui marque le début de la vie étudiante tout autant que la réalisation de la demande Aide au logement étudiant. Elle sera donc déclinée dans le temps en lien avec les 4 temps forts de la campagne. Une campagne 100% web pour inciter à la démarche en ligne et à l'accès exclusif au site caf.fr. Elle est présente sur Facebook et sur des sites tels que melty.fr, letudiant.fr, leboncoin.fr...

ETAPE 1 « Je simule »



AIDE AU LOGEMENT ÉTUDIANT, TOUT SE PASSE SUR caf.fr

Pratique ! Avec le simulateur, il me suffit de calculer pour connaître mon budget

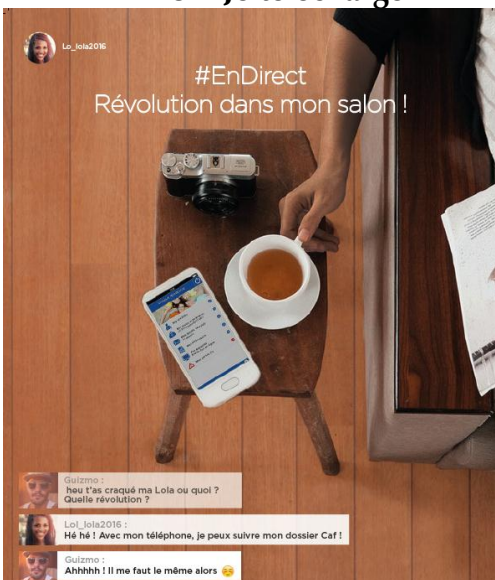
ETAPE 2 « Je demande »



AIDE AU LOGEMENT ÉTUDIANT, TOUT SE PASSE SUR caf.fr

Facile ! Pour ma demande, il me suffit de valider en ligne au moment d'emménager

ETAPE 3 « Je télécharge »



AIDE AU LOGEMENT ÉTUDIANT, ÇA SE PASSE AUSSI SUR L'APPLI CAF-MON COMPTE !

Malin ! Pour suivre mon dossier et mes versements, il me suffit de télécharger l'appli Caf Mon Compte

ETAPE 4 « Je me montre patient »



AIDE AU LOGEMENT ÉTUDIANT, TOUT SE PASSE SUR caf.fr

No stress ! Entre ma demande et mon premier versement, il faut compter deux mois

TOUTES LES INFORMATIONS SUR LA [PAGE DEDIEE DE CAF.FR](http://caf.fr)

Contact presse : Coralie Beylot – coralie.beylot@cnaf.fr / 01 45 65 68 84